



Arrêté
concernant la structure et le financement des actions et des
manifestations marquant, en 2011, le Millénaire
de la Ville de Neuchâtel
(Du 4 mai 2009)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.-¹ Un crédit de 1'080'000 francs est accordé au Conseil communal pour la part de la Ville de Neuchâtel au financement des actions et des manifestations marquant, en 2011, le Millénaire de la Ville de Neuchâtel.

² La Commission spéciale Millénaire du Conseil général est consultée par le Conseil communal au sujet du programme des manifestations découlant de ce crédit avant l'engagement des dépenses.

Art. 2.- Ce crédit sera amorti au taux de 10 % ; la charge financière sera imputée à la Section de la culture.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Maria Angela Guyot

Le secrétaire,

Thomas Facchinetti



Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2008
(Du 4 mai 2009)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2008, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	248'693'335.89
	Total des revenus	<u>245'060'551.53</u>
	Excédent de charges	<u>3'632'784.36</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	14'785'077.06
	Total des recettes	<u>3'280'141.80</u>
	Investissements nets	11'504'935.26
	./. Amortissements	<u>15'192'142.95</u>
	Solde reporté au bilan	<u>-3'687'207.69</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2008 est approuvée.

Neuchâtel, le 4 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,
Maria Angela Guyot

Le secrétaire,
Thomas Facchinetti